



Avertissement reçu pendant congés annuels

Par **ANNICK**, le **16/08/2010** à **06:02**

Bonjour,
Mon employeur m'a adressé par lettre recommandée avec accusé de réception un avertissement alors que j'étais en congés annuels. On m'a dit que cette procédure n'était pas conforme au droit du travail. Pourriez vous me confirmer cela et me donner les numéros des articles du code du travail correspondants? Je précise que je suis salariée d'association régie par la ccnt 66. Merci beaucoup

Par **pierara**, le **17/08/2010** à **02:19**

Bonjour,
votre employeur peut tout à fait vous adresser un avertissement pendant vos congés payés.